

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026028

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : BUDGET ANNEXE RESTAURATION DES PERSONNELS EXERCICE 2025 AFFECTATION DU RESULTAT

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=028 Bubget annexe restauration personnels CFU exercice 2025.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026028-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

### SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

**Étaient représentés :**

**Étaient excusés :** POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire; LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

**OBJET :** **BUDGET ANNEXE RESTAURATION DES PERSONNELS – EXERCICE 2025  
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7/11/12 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au SDIS 31 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du 14/12/2001 créant le budget annexe pour la restauration des personnels ;

Vu la délibération n°2025/071 du conseil d'administration du SDIS du 07/04/2025 adoptant le budget primitif

**12 MARS 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.....identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Vu la délibération n°2025/071 du conseil d'administration du SDIS du 07/04/2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget du budget annexe restauration des personnels ;

Vu la délibération n°2023/199 du Conseil d'Administration du SDIS du 11/12/2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique par le SDIS 31 à compter de l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2021 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2023 fixant la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique ;

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe restauration des personnels du SDIS ;

Le compte financier unique de l'exercice 2025 budget annexe restauration des personnels fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : ..... -25 001,01 €  
Résultat antérieur reporté : ..... 73 323,42 €  
**Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2025 : ..... 48 322,41 €**

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : ..... 0,00 €  
Résultat antérieur reporté : ..... 146 279,67 €  
**Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2025 : ..... 146 279,67 €**

Compte tenu du résultat excédentaire d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat.

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration d'inscrire le résultat de la section de fonctionnement en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) pour un montant de **48 322,41 €**.

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour un montant de 146 279,67 €, fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001).

**ENTENDU** le rapport Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

**CONSTATENT** que, compte tenu du résultat excédentaire de la section d'investissement du budget annexe relatif à la restauration des personnels pour l'exercice budgétaire 2025, il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



**12 MARS 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex